



COMPTE-RENDU SEANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 26 octobre 2023.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2023

Subventions associations

- **ACCORDER** un soutien financier à hauteur de :
 - 26 970 € de subventions attribuées (solde) pour les associations sportives pour l'année 2023 ;
 - 2 000 € de subventions attribuées dans le cadre d'une régularisation de l'exercice 2022 pour l'Amicale du Personnel.
 - 776 € de subventions attribuées dans le cadre de leur prise en charge des repas fournis aux bénévoles pour le Comité des Fêtes.

SPORTIF			
ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT VOTE 2023
6574	ASG Athlétisme	Solde subvention 2023	4 262,00 €
6574	FC Guénange	Solde subvention 2023	4 401,00 €
6574	Handball	Solde subvention 2023	3 878,00 €
6574	Judo club	Solde subvention 2023	2 498,00 €
6574	Pétanque	Solde subvention 2023	784,00 €
6574	Tennis	Solde subvention 2023	6 257,00 €
6574	Badminton	Subvention 2023	1 796,00 €
6574	SNBM	Solde subvention 2023	3 094,00 €
TOTAL			26 970,00 €
DIVERS			
ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT VOTE 2023
6574	Amicale du Personnel	Régl. départ retraite 2022	2 000,00 €
TOTAL			2 000,00 €
CULTUREL			
ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT VOTE 2023
6574	Comité des Fêtes	Journée présentation activités associations/clubs sportifs	776,00 €
TOTAL			776,00 €

Modification du tableau des effectifs - Suppression de postes

- **SUPPRIMER** les postes suivantes :
 - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à 30h
 - o 1 poste d'ingénieur
 - o 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - o 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non-complet 30h
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet 17h30
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

Signature de la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service missions intérim et territoires du Centre de Gestion de la Moselle

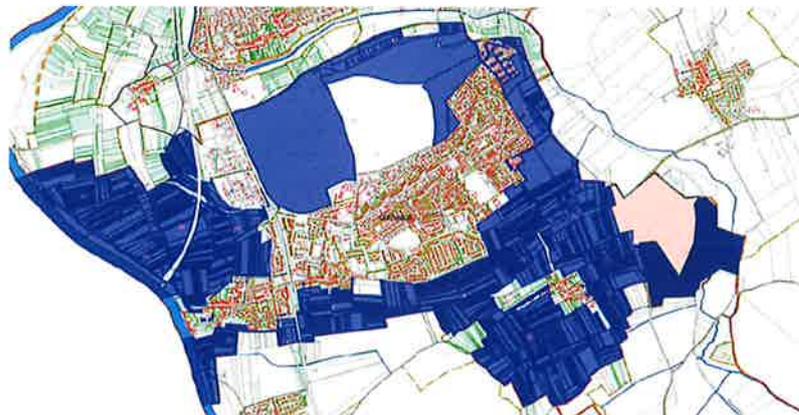
- **D'APPROUVER** la convention cadre annexée telle que présentée par le Maire ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents ;
- **D'AUTORISER** M. le maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service ;
- **DE PREVOIR** les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57. Elles seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Bail de chasse 2024/2033 - Constitution du périmètre communal de lot de chasse

- **APPROUVER** les demandes d'enclaves et réserves suivantes :

Types	Demandeurs	Sections	Parcelles	Contenances
Réserves	Commune de Veckring	11	3	44ha 05a 39ca
	Mme Kempf	23	6,18,43,45,51	08ha 38a 70ca
28		24		
Enclaves	Madame Kempf Enclave 1	23	1, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 44, 42, 41, 52, 37, 36, 32, 33, 31, 30, 29, 28, 27	06 ha 45 a 97 ca
	Madame Kempf Enclave 2	22	201, 205, 203, 211, 213, 215, 217, 219, 218, 222, 220, 221, 223, 225, 224, 226	09 ha 95 a 22 ca
		23	4, 5, 47, 23, 105, 104, 46, 50	
		28	12, 14, 16, 18, 20, 22	

- **APPROUVER** la consistance du lot unique communal de chasse qui sera remis en location pour la période 2024 - 2033.



Bail de chasse 2024/2033 – Arrêt du cahier des charges spécifiques

- **ARRÊTER** le cahier des charges spécifiques contenant les clauses particulières du lot de chasse communal de Guénange pour la période 2024 – 2033, tel qu'annexé à la présente.

Bail de chasse 2024/2033 – Choix de mise en location

- **FIXER** le mode de location du lot de chasse communal de Guénange 2024 – 2033 par le biais d'une convention de gré à gré.

Bail de chasse 2024/2033 – Fixation du prix du lot de chasse

- **FIXER** le loyer annuel du lot communal de chasse de Guénange à 1 487,44 euros, soit trois euros (3 €) à l'hectare.

Bail de chasse 2024/2033 – Renouvellement du bail de location du lot communal de Guénange

- **A SIGNER** la convention de chasse négociée de gré à gré avec Monsieur THIRIET pour la période comprise entre le 2 février 2024 et le 1^{er} février 2033 ;
- **A PRENDRE** toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Maire,
Pierre TACCONI

